

TOUS POUR UN
UN POUR TOUS

ALMANACH
DES
Coopérateurs Belges

POUR

10^{me} Année

1901

10^{me} Année

♣
Prix: 15 Centimes

—
L. BERTRAND
17, Rue James Watt, Bruxelles

Fours et Pétrins BORBECK

Spécialité de boulangeries économiques
pour sociétés coopératives

Diplômes d'honneur, Anvers 1894

PLUS DE 350 FOURS VENDUS EN BELGIQUE
ET EN FRANCE

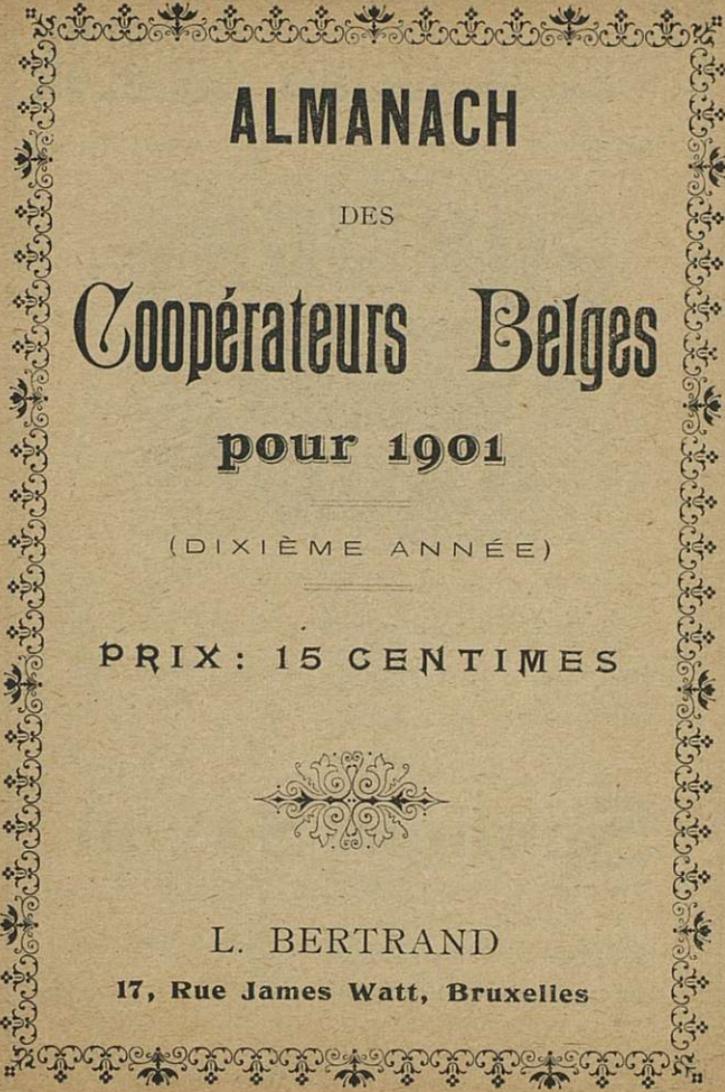
Installations faites par l'usine Borbeck :

Vooruit, Volksbelang, Het Volk et Werkersverdediging, à Gand ; Coopérative des Employés, Boulangerie du Werker et De Grootte Bakkerij, à Anvers ; La Maison du Peuple, la Société l'Union économique, la Société La Nouvelle Boulangerie et la Grande Boulangerie Nationale, à Bruxelles ; La Grande Boulangerie et St-Joseph, à Liège ; Le Bon Grain, à Mariemont-Hayettes ; Volksgeluk, à Louvain ; De Naeyer et C^{ie} à Willebroeck ; Progrès, à Jolimont ; Les Ouvriers réunis, à Charleroi ; Avenir du Parti ouvrier, La Roubaissienne ; La Paix et l'Union, à Roubaix ; L'Avenir des Travailleurs, à Baume ; Union-Progrès-Economie, à Frameries ; Chemin de fer Malines-Terneuzen, à Saint-Nicolas ; Bureau de bienfaisance, La Mutualité et l'Economie des Ménages, à Tourcoing ; L'Union, à Lille ; Petit Séminaire, à Bonne-Espérance ; L'Union d'Houplines-lez-Armentières ; Chempostel, à Ledeborg ; L'Avenir, à Armentière ; L'Union à Amiens ; La Fourmi, à Lillers ; La Prévoyance du Prolétaire, à Hénin-Liétard, la Société de Panification Intégrale, à Bruxelles et à Paris ; l'Union des Syndicats, à Nancy ; l'Union Fraternelle, à Liévin, et quantité d'autres en France, en Belgique et ailleurs.

Le succès des fabriques de pains est dû, non à la forme coopérative, mais à l'emploi de fours perfectionnés, c'est-à-dire à une application nouvelle de la grande industrie. (LES COOPÉRATEURS BELGES, n° du 1^{er} avril 1895.)

Toute fourniture est garantie de fabrication solide

**Pour renseignements et tarifs, s'adresser à
M. H.-H. NAP, agent général pour la France
et la Belgique, à Gand (Belgique)**



ALMANACH
DES
Coopérateurs Belges
pour 1901

(DIXIÈME ANNÉE)

PRIX: 15 CENTIMES



L. BERTRAND
17, Rue James Watt, Bruxelles

Coopérateurs, demandez le.



Si vous voulez conserver votre santé et épargner votre argent, exigez chez vos fournisseurs le

Sunlight Savon

et défiez-vous soigneusement des grossières imitations jetées sur le marché.

CALENDRIER POUR 1901

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL
1 Mardi	1 Vendredi	1 Vendredi	1 Lundi
2 Mercredi	2 Samedi	2 Samedi	2 Mardi
3 Jeudi	3 Dimanche	3 Dimanche	3 Mercredi
4 Vendredi	4 Lundi	4 Lundi	4 Jeudi
5 Samedi	5 Mardi	5 Mardi	5 Vendredi
6 Dimanche	6 Mercredi	6 Mercredi	6 Samedi
7 Lundi	7 Jeudi	7 Jeudi	7 Dimanche
8 Mardi	8 Vendredi	8 Vendredi	8 Lundi
9 Mercredi	9 Samedi	9 Samedi	9 Mardi
10 Jeudi	10 Dimanche	10 Dimanche	10 Mercredi
11 Vendredi	11 Lundi	11 Lundi	11 Jeudi
12 Samedi	12 Mardi	12 Mardi	12 Vendredi
13 Dimanche	13 Mercredi	13 Mercredi	13 Samedi
14 Lundi	14 Jeudi	14 Jeudi	14 Dimanche
15 Mardi	15 Vendredi	15 Vendredi	15 Lundi
16 Mercredi	16 Samedi	16 Samedi	16 Mardi
17 Jeudi	17 Dimanche	17 Dimanche	17 Mercredi
18 Vendredi	18 Lundi	18 Lundi	18 Jeudi
19 Samedi	19 Mardi	19 Mardi	19 Vendredi
20 Dimanche	20 Mercredi	20 Mercredi	20 Samedi
21 Lundi	21 Jeudi	21 Jeudi	21 Dimanche
22 Mardi	22 Vendredi	22 Vendredi	22 Lundi
23 Mercredi	23 Samedi	23 Samedi	23 Mardi
24 Jeudi	24 Dimanche	24 Dimanche	24 Mercredi
25 Vendredi	25 Lundi	25 Lundi	25 Jeudi
26 Samedi	26 Mardi	26 Mardi	26 Vendredi
27 Dimanche	27 Mercredi	27 Mercredi	27 Samedi
28 Lundi	28 Jeudi	28 Jeudi	28 Dimanche
29 Mardi		29 Vendredi	29 Lundi
30 Mercredi		30 Samedi	30 Mardi
31 Jeudi		31 Dimanche	

LA COOPÉRATION, par Louis Bertrand

1 beau volume de 180 pages

Publié dans la Bibliothèque Belge des Connaissances modernes

Prix : 1 fr. 25

En vente à la Librairie du PEUPLE, 35, rue des Sables, Bruxelles

CALENDRIER POUR 1901

MAI	JUIN	JUILLET	AOUT
1 Mercredi	1 Samedi	1 Lundi	1 Jeudi
2 Jeudi	2 Dimanche	2 Mardi	2 Vendredi
3 Vendredi	3 Lundi	3 Mercredi	3 Samedi
4 Samedi	4 Mardi	4 Jeudi	4 Dimanche
5 Dimanche	5 Mercredi	5 Vendredi	5 Lundi
6 Lundi	6 Jeudi	6 Samedi	6 Mardi
7 Mardi	7 Vendredi	7 Dimanche	7 Mercredi
8 Mercredi	8 Samedi	8 Lundi	8 Jeudi
9 Jeudi	9 Dimanche	9 Mardi	9 Vendredi
10 Vendredi	10 Lundi	10 Mercredi	10 Samedi
11 Samedi	11 Mardi	11 Jeudi	11 Dimanche
12 Dimanche	12 Mercredi	12 Vendredi	12 Lundi
13 Lundi	13 Jeudi	13 Samedi	13 Mardi
14 Mardi	14 Vendredi	14 Dimanche	14 Mercredi
15 Mercredi	15 Samedi	15 Lundi	15 Jeudi
16 Jeudi	16 Dimanche	16 Mardi	16 Vendredi
17 Vendredi	17 Lundi	17 Mercredi	17 Samedi
18 Samedi	18 Mardi	18 Jeudi	18 Dimanche
19 Dimanche	19 Mercredi	19 Vendredi	19 Lundi
20 Lundi	20 Jeudi	20 Samedi	20 Mardi
21 Mardi	21 Vendredi	21 Dimanche	21 Mercredi
22 Mercredi	22 Samedi	22 Lundi	22 Jeudi
23 Jeudi	23 Dimanche	23 Mardi	23 Vendredi
24 Vendredi	24 Lundi	24 Mercredi	24 Samedi
25 Samedi	25 Mardi	25 Jeudi	25 Dimanche
26 Dimanche	26 Mercredi	26 Vendredi	26 Lundi
27 Lundi	27 Jeudi	27 Samedi	27 Mardi
28 Mardi	28 Vendredi	28 Dimanche	28 Mercredi
29 Mercredi	29 Samedi	29 Lundi	29 Jeudi
30 Jeudi	30 Dimanche	30 Mardi	30 Vendredi
31 Vendredi		31 Mercredi	31 Samedi

Les Coopérateurs Belges

Organe mensuel de la Coopération

Bureaux : 17, rue James Watt, Bruxelles

Abonnement : Belgique **1.25** fr. ; Union postale **2** fr

CALENDRIER POUR 1961

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 Dimanche	1 Mardi	1 Vendredi	1 Dimanche
2 Lundi	2 Mercredi	2 Samedi	2 Lundi
3 Mardi	3 Jeudi	3 Dimanche	3 Mardi
4 Mercredi	4 Vendredi	4 Lundi	4 Mercredi
5 Jeudi	5 Samedi	5 Mardi	5 Jeudi
6 Vendredi	6 Dimanche	6 Mercredi	6 Vendredi
7 Samedi	7 Lundi	7 Jeudi	7 Samedi
8 Dimanche	8 Mardi	8 Vendredi	8 Dimanche
9 Lundi	9 Mercredi	9 Samedi	9 Lundi
10 Mardi	10 Jeudi	10 Dimanche	10 Mardi
11 Mercredi	11 Vendredi	11 Lundi	11 Mercredi
12 Jeudi	12 Samedi	12 Mardi	12 Jeudi
13 Vendredi	13 Dimanche	13 Mercredi	13 Vendredi
14 Samedi	14 Lundi	14 Jeudi	14 Samedi
15 Dimanche	15 Mardi	15 Vendredi	15 Dimanche
16 Lundi	16 Mercredi	16 Samedi	16 Lundi
17 Mardi	17 Jeudi	17 Dimanche	17 Mardi
18 Mercredi	18 Vendredi	18 Lundi	18 Mercredi
19 Jeudi	19 Samedi	19 Mardi	19 Jeudi
20 Vendredi	20 Dimanche	20 Mercredi	20 Vendredi
21 Samedi	21 Lundi	21 Jeudi	21 Samedi
22 Dimanche	22 Mardi	22 Vendredi	22 Dimanche
23 Lundi	23 Mercredi	23 Samedi	23 Lundi
24 Mardi	24 Jeudi	24 Dimanche	24 Mardi
25 Mercredi	25 Vendredi	25 Lundi	25 Mercredi
26 Jeudi	26 Samedi	26 Mardi	26 Jeudi
27 Vendredi	27 Dimanche	27 Mercredi	27 Vendredi
28 Samedi	28 Lundi	28 Jeudi	28 Samedi
29 Dimanche	29 Mardi	29 Vendredi	29 Dimanche
30 Lundi	30 Mercredi	30 Samedi	30 Lundi
	31 Jeudi		31 Mardi

BOULOU (PYR. O^{LES}) FRANCE
« BOUCHONS - TORRENT »
GRATIS CATALOGUE ILLUSTRÉ

ANNÉE 1901

Quatre-Temps

Du Carême	27 février, 1 et 2 mars
De Pentecôte	29, 31 mai et 1 juin.
De Septembre	18, 20 et 21 septembre
De l'Avent	18, 20 et 21 décembre.

Fêtes Mobiles

Septuagésime	3 février.	Pentecôte	26 mai.
Cendres	20 février.	Trinité	2 juin.
Pâques	7 avril.	Fête-Dieu	6 juin.
Rogations	13, 14 et 15 mai.	1 ^{er} Dimanche	
Ascension	16 mai.	de l'Avent	1 décembre.

Commencement des Saisons

Printemps	21 mars, à 7 h. 24 du matin.
Été	22 juin, à 3 h. 28 du matin.
Automne	23 septembre, à 6 h. 09 du soir.
Hiver	22 décembre, à 6 h. 51 du soir.

Éclipses de 1901

Il y aura, cette année, deux éclipses de soleil et deux de lune.

Eclipse de lune, 3 mai, visible en Belgique.

Eclipse de soleil, 17 mai, invisible en Belgique.

Eclipse de lune, 27 octobre, en partie visible en Belgique.

Eclipse de soleil, 10 novembre, visible en Belgique.

L'Année Coopérative

Le fait capital de l'année 1900 c'est la fondation, définitive, de la Fédération des sociétés coopératives socialistes.

Comme on le verra plus loin, le comité provisoire s'est mis à l'œuvre et, pour prouver aux plus récalcitrants les avantages multiples de l'achat en commun, il s'est mis à acheter et à vendre. Désormais la Fédération existe, elle fonctionne, elle rend de signalés services aux coopératives, elle favorise la création de sociétés nouvelles. Son chiffre d'affaires est déjà énorme, bien que ne vendant que quelques produits. D'ici peu de temps, on peut le dire sans jouer au prophète, ce chiffre d'affaires s'élèvera à plusieurs millions de francs par année.

*
* * *

Le mouvement coopératif poursuit sa marche en avant. Depuis l'année dernière, il s'est constitué 251 nouvelles sociétés coopératives.

C'est encore dans les campagnes que le mouvement coopératif a pris le plus d'extension, sous forme de laiteries, de sociétés d'achats et de ventes, de crédit, de distilleries, etc.

Ces sociétés de cultivateurs vont opérer peu à peu toute une révolution dans l'agriculture. L'esprit nouveau de l'appui mutuel, de la solidarité a remplacé l'ancien « chacun pour soi » de nos frères les paysans.

Ce qu'il faudra faire encore, c'est mettre en rapport les coopératives agricoles avec les sociétés de consommation, mettre ainsi le producteur directement en présence du consommateur, au grand bénéfice de chacun. De cette façon le producteur pourra obtenir une meilleure rémunération de ses peines, de son travail, et le consommateur, des produits à meilleur marché qu'aujourd'hui.

La province du Luxembourg ne comptait pas de coopératives de consommation. Depuis l'année dernière, il s'en est constitué plusieurs qui toutes prospèrent et rendent des services. Ces coopératives nouvelles font leurs achats par l'entremise de la Fédération. Elles jouissent ainsi des prix de gros, en se passant des intermédiaires.

De leur côté, les grandes coopératives de consommation voient augmenter le nombre de leurs membres, leurs chiffres de vente et leurs bénéfices.

*
* * *

Les élections législatives du mois de mai, avec le nouveau régime de la représentation proportionnelle, ont envoyé à la Chambre un nombre de députés-coopérateurs plus grand qu'autrefois. Ces élections

ont été une victoire pour la famille coopérative belge. La nouvelle Chambre est constituée de telle façon que des mesures de rigueur contre la coopération, dont on nous menaçait souvent, ne sont plus à craindre. Désormais, il ne se trouvera plus, dans la Chambre, une majorité pour voter des mesures restrictives du droit d'association.

Plusieurs des députés petits bourgeois, apôtres de l'anticoopération, n'ont pas été réélus.

On peut donc dire que le mouvement des commerçants, contre la coopération, a du plomb dans l'aile. Comme exercice de déclamation, le mouvement pouvait se comprendre et satisfaire certains petits esprits. Mais, lorsqu'il s'agit de proposer des mesures pratiques, il n'y avait plus rien, si ce n'est la preuve d'une grande impuissance.

C'est ce qui ressort des résolutions prises par le Comité de la petite bourgeoisie, de Gand, et aussi du congrès tenu à Anvers dans le courant de cette année.

*
* * *

Un mouvement plus pratique se dessine parmi le monde des petits industriels et commerçants.

Au lieu de se mettre à crier contre les coopératives et les grands magasins, qu'ils considèrent comme une cause de ruine, des commerçants se sont mis à l'œuvre et à faire eux aussi de la coopération.

A la bonne heure !

Que les petits boulangers, qui ne parviennent pas à faire la concurrence aux grandes boulangeries mécaniques, constituent à leur tour des boulangeries de ce genre et qu'ils se fassent simplement marchands de pains. Que les cabaretiers aient leur brasserie en commun, et ainsi de suite, et ils parviendront à vivre un peu mieux.

Depuis quelques mois plusieurs sociétés de ce genre ont été fondées. Cela vaut certes mieux que de se lamenter et de partir en guerre contre les consommateurs qui ne cherchent en somme que leur intérêt.

* * *

L'année 1900, à cause de l'Exposition de Paris, a été l'année des congrès.

La Belgique a été représentée aux trois congrès coopératifs qui se sont tenus dans la capitale française, dans le courant de l'été, et le meilleur accueil a été fait à ses délégués.

La méthode belge a été approuvée et recommandée.

* * *

En terminant cette rapide revue des principaux faits coopératifs de l'année qui vient de finir, nous présentons, à nos lecteurs et à nos lectrices, nos meilleurs vœux pour l'année — le siècle ! — qui commence.

LOUIS BERTRAND.

Les caractères distinctifs des coopératives en Angleterre

J'ai visité Manchester, Irlam, Midleton, Rochdale, Glasgow, Edimbourg, Kilbride, Leeds et Leicester. J'ai vu tant de choses intéressantes et imposantes que je ne sais par quel bout commencer. Je garderai pour la fin les coopératives de gros (Wholesale) anglaise et écossaise et la boulangerie monstre de Glasgow. Je commencerai par les coopératives locales de Woolwich, de Rochdale et de Leeds. Ce sont des spécimens parfaits de coopératives du type britannique. Elles sont caractéristiques.

Woolwich possède la plus grande coopérative du sud de l'Angleterre. Elle fut fondée par les ouvriers de l'arsenal qui forment encore le gros de ses membres ; ces derniers sont au nombre de 15,000. Le chiffre d'affaires a été de 7 millions l'année passée.

Les « Honnêtes Pionniers de Rochdale » ont fondé leur société en 1844. C'est l'ainée de toutes les véritables coopératives ; elle fut la première à répartir l'excédant entre ses membres au prorata des achats de chacun. Son développement s'est malheureusement arrêté. La politique en est la cause ; il y actuellement 3 coopératives à Rochdale dont une conservatrice.

La plus importante des coopératives britanniques, et

peut-être du monde, au point de vue des opérations commerciales, est celle de Leeds. Elle compte quarante cinq mille membres et fait pour 34 millions d'affaires. Elle fut fondée en 1847. Elle opère dans un cercle de 30 kilomètres de circonférence autour de la grande cité industrielle, et s'étend tous les jours davantage.

L'observateur est immédiatement frappé par la différence d'aspect entre le magasin des coopératives anglaises et les nôtres (1). Le magasin anglais est une épicerie fine et le nôtre tient de l'épicerie de village. Là-bas, les salles de vente sont hautes et immenses, l'étalage est décoré avec goût ; les marchandises sont artistement empaquetées dans des bouteilles, des paquets, des boîtes aux couleurs brillantes et à l'aspect engageant ; elles sont disposées sur des rayons et dans des armoires élégantes. A l'entrée, on paye à un guichet et l'on reçoit des jetons en échange de son argent ; ceux-ci donnent droit à la répartition. On a l'impression que le consommateur anglais est plus exigeant que l'acheteur suisse, il veut des marchandises mieux préparées, il lui faut des articles que l'on considère comme un luxe dans notre pays. Les sucreries jouent un grand rôle, tandis que les boissons alcooliques sont complètement exclues. Les voyages de M. Meyrin en Espagne pour l'achat des vins, et les sommes encaissées

(1) L'auteur de cet article est Suisse.

de ce chef par nos sociétés remplissaient d'étonnement mes amis anglais.

La variété des articles offerts forme un autre caractère des coopératives anglaises. Tandis que nous nous bornons généralement à vendre des denrées alimentaires, les sociétés britanniques vendent toujours, en outre, le vêtement complet : confection, chemiserie, bonneterie, chapellerie, draperie, etc. Beaucoup font aussi le vêtement sur mesure pour dames et pour hommes et ont des ateliers de modiste. Cette catégorie d'affaires occupe des magasins spéciaux. Woolwich a encaissé 500,000 francs de ce chef en 6 mois, Leeds a 24 magasins pour le vêtement et 3 magasins pour le vêtement sur mesure ; il ont vendu pour 1,350,000 francs pendant les 6 derniers mois, qui ont donné 175,000 francs d'excédant.

La chaussure n'est pas comprise dans ces chiffres. Elle a, à Leeds, 20 magasins ayant vendu en 6 mois pour 620,000 francs avec 74,000 francs d'excédant. *La plus grande partie des chaussures vendues provient de la fabrique exploitée par la coopérative*

La fourniture du mobilier forme aussi une branche importante. Celle-ci est, en général, centralisée dans un magasin, ou plutôt dans une halle *unique*. On y trouve de la literie, des lampes, de l'horlogerie, des pianos, de la quincaillerie, des articles de ménage et de fantaisie, des bicycles, etc., etc. L'ouvrier anglais est un fort bon client pour ces objets ; il n'est pas rare qu'il ait un salon et un piano.

La boucherie est moins importante quoiqu'elle ne manque nulle part. Woolwich achète la viande au poids mort et la revend. Leeds a sa propre boucherie centrale avec abattoir, mais celle-ci ne peut rivaliser avec les installations de Bâle.

A Leeds la coopérative possède 57 étals, qui ont encaissé 2 millions pendant les 6 derniers mois de 1899, laissant un bénéfice de 209,000 francs. Les frais généraux se sont élevés à 113,000 francs.

Un troisième caractère spécial aux coopératives anglaises est leur activité productive. Chez nous, cette activité ne s'étend guère qu'à la boulangerie ; elle s'étend là-bas à toutes les industries et à tous les métiers. J'ai vu à Woolwich, outre la boulangerie, une exploitation agricole et un atelier de menuiserie très bien montés. Cette société a acquis des terrains ; elle y érigera 3,500 maisons pour une famille chacune. Ces constructions dureront plusieurs années et fourniront du travail à une foule de membres. Leeds possède une boucherie, une fabrique de souliers, un grand moulin, une ébénisterie, une fabrique d'encre, des ateliers de confection et une brosserie. Lors de ma visite on construisait une nouvelle boulangerie. La société a construit 300 maisons et les a vendues à ses membres. La tendance est de faire tout soi-même, aussi la société occupe-t-elle 1,500 personnes.

Une quatrième particularité est la peine que se donnent les coopératives anglaises pour *éduquer leurs*

membres en vue de la coopération. Les Pionniers de Rochdale ont des salles de lecture dans tous leurs magasins. On y trouve des journaux, des manuels, des cartes, etc. Ils ont une bibliothèque circulante de plusieurs milliers de volumes. Enfin, la grande salle de réunion — que chaque coopérative met son orgueil à posséder — est employée pour des conférences et des cours du soir.

Enfin, dernier point à noter, les constructions des coopératives britanniques ont un caractère monumental, qui les distinguent des nôtres. Ce sont généralement d'immenses bâtiments à larges façades et à hautes fenêtres. Une tour portant une horloge domine le centre de la façade. Le tout donne l'impression d'un bâtiment public, on a voulu faire grand et beau. Le rez-de-chaussée reçoit les magasins, le premier les bureaux, le second la grande salle, la bibliothèque et la salle de lecture. La salle du comité a une belle table polie, de bons fauteuils de cuir, et, au mur, les portraits d'anciens membres du comité.

D^r H. MÜLLER.

Nos honnêtes fournisseurs

Un boucher est en train de donner une leçon à son fils :

— Tu vois ce joli morceau. C'est pour faire un bœuf à la mode. Ce morceau vaut 4 francs. Maintenant, il y a des clients qui préfèrent l'emporter tout lardé. Alors tu y fourres pour 2 sous de lard et tu vends le morceau 100 sous.

— Compris !

Maison fondée en 1843

Joh^s. M. VERSCHURE & Zoon

ANVERS

Fabrication supérieure

MARGARINE

Demandes la marque spéciale

BRUNITA

Margarine roussissante

Le rival du beurre



USINES & BUREAUX

en Hollande et en Angleterre

Télégrammes : Beurrine - Anvers

La coopération au pays de Liège

Le pays de Liège occupe la première place en Belgique, au point de vue coopératif, si on n'envisage que le chiffre global des affaires traitées annuellement par nos sociétés.

Sous d'autres rapports, il n'en est pas toujours de même, malheureusement, quoique, en ces dernières années de grands progrès aient été réalisés en ce qui concerne les œuvres sociales.

Les premières sociétés coopératives furent fondées au pays de Liège vers 1865; il s'agissait alors de quelques petites sociétés neutres et bourgeoises, dont certaines résistent encore actuellement et ont même acquis une situation commerciale et financière très respectable.

C'est avec la naissance du Parti Ouvrier que le mouvement-coopératif socialiste prit une sérieuse extension. Dans les années 1886, 1887 et 1888, furent créées des sociétés aujourd'hui très importantes pour la plupart; ce furent d'abord et successivement : *Les Équitables Travailleurs*, de St-Gilles; *l'Alliance*, de Flémalle-Grande; *la Populaire*, de Liège; *l'Emulation prolétarienne*, de Seraing, et d'autres encore dont la date de création nous échappe.

Après les triomphales élections de 1894, l'idée socialiste conquiert définitivement droit de cité au pays de

Liège ; les succès retentissants du Parti engagent les firmes les plus importantes du pays et de l'étranger à se mettre en rapport avec les administrations des coopératives, ce qui ne contribue pas peu à fournir à celles-ci de nouvelles armes et à leur permettre de lutter avantageusement contre la concurrence.

Après 1894, le nombre des coopératives socialistes s'accroît subitement de plusieurs unités ; viennent les élections communales de 1895.

Dans maintes communes, par un reste d'illusion, nos camarades escomptaient le concours de la petite bourgeoisie et, particulièrement, celui des petits négociants ; or, les résultats des scrutins ne répondirent guère à leur attente ; c'est ainsi que là où la coopération était implantée depuis longtemps, là où l'éducation coopérative des travailleurs était faite, les socialistes remportaient maints succès, tandis que les communes dépourvues de coopérative voyaient presque toutes élire des réactionnaires.

La leçon profita amplement et les coopératives rouges sortirent de terre comme par enchantement : Angleur, Prayon, Vottem, Jupille, Beaufays, Tilleur, Tilff, Hologne, Qupeye et nombre d'autres communes virent des coopératives autonomes ou des succursales de coopératives s'ériger.

La plupart de ces sociétés sont devenues très prospères ; nous citerons parmi celles dont le chiffre d'affaires est le plus notable : *l'Alliance*, de Flémalle ; *l'Emulation prolétarienne*, de Seraing ; *la Populaire*, de Liège ; les

Ouvriers carriers sprimontois : l'Union ouvrière, de Prayon-Trooz.

Toutes ces associations possèdent plusieurs succursales; elles débitent les épiceries, les aunages, les chaussures, le pain; *la Populaire* possède, en outre, un magasin de vêtements confectionnés et sur mesure. Beaucoup possèdent également de jolies salles de réunion et de spectacle; à citer particulièrement le beau local de Flémalle-Grande et la superbe salle de *la Populaire*.

Au pays de Liège, contrairement à ce qui s'est produit à Gand, à Bruxelles, à Anvers et à Jolimont, le mouvement coopératif s'est fragmenté en un nombre considérable d'associations autonomes; c'est ce qui explique que, malgré l'importance du mouvement, aucune coopérative n'arrive à produire un bilan égal à celui de la *Maison du Peuple*, de Bruxelles, par exemple.

Est-ce un bien, est-ce un mal ?

La question est difficile à résoudre ; elle trouvera probablement sa solution dans l'avenir, par la constitution d'une fédération régionale, qui serait, elle, extraordinairement puissante.

En ces dernières années, nos coopératives ont créé des caisses de secours mutuels pour maladies et accidents, des caisses d'assurance pour la fourniture gratuite du pain en cas de maladie, des caisses de solidarité pour secours extraordinaires aux membres éprouvés par le malheur.

La première initiative de ces utiles institutions revient

à « La Populaire », dont l'exemple fut immédiatement suivi par les camarades des autres sociétés.

C'est peut-être en fédérant les associations socialistes, au point de vue des œuvres de solidarité, que l'unité d'action s'établira un jour, entre les diverses coopératives Liégeoises.

La coopération bourgeoise ou domestiquée, ne possède que très peu et de très faibles associations ; dans ces sociétés les ouvriers sont généralement fort mal rétribués, aussi ne possèdent-elles aucune influence sur le grand public.

La coopération de production est inconnue au pays de Liège ; il y a quelques années le « Syndicat des tailleurs d'habits » tenta la création d'un magasin coopératif pour la fabrication et la vente des vêtements ; mais son initiative ne réussit point ; « La Populaire » reprit alors ce magasin, qui est aujourd'hui très prospère et dont les affaires ne cessent de croître d'année en année.

Deux cantons agricoles et cléricaux, Fexhe et Dalhem, échappent encore au mouvement coopératif, ou pour être plus exact, ce mouvement y est très faible ; mais un groupe de propagandistes, soutenu par la Fédération Liégeoise du P. O., vient d'entreprendre la conquête de ces cantons et nous pouvons nourrir l'espoir d'obtenir, là aussi de beaux résultats dans un prochain avenir.

Somme toute, l'idée coopérative et socialiste a fructifié admirablement au pays des anciens princes-évêques et l'avenir est gros de nouvelles et fécondes initiatives.

F. PAULSEN.

LE VIEUX CHIEN

I

*Pourquoi me battre ainsi, les yeux pleins de colère ?
Je sers pourtant les tiens depuis tantôt quinze ans,
Enfant, que t'ai-je fait pour autant te déplaire ?
Tu sais bien que Médor n'est plus en son printemps ;
De tes jeux tapageurs, le chien qui t'a vu naître,
Ne peut plus aujourd'hui prendre sa part, hélas !
Ne deviens pas bourreau, mais demeure le maître
Dont j'ai joyeusement guidé les premiers pas.
Petit maître si cher, tes mains ne sont pas faites
Pour frapper un ami sous ton chaume abrité...
Moi je pense que ceux qui font souffrir les bêtes
Deshonorent l'humanité.*

II

*Fadis j'étais vaillant, mais l'âge inexorable
A passé sur mon corps sans refroidir mon cœur ;
Ton grand-père pour moi fut juste et secourable,
Ton père m'aime aussi comme un vieux serviteur ;
Jamais ils ne m'ont fait cette suprême injure
Pour se voir obéis, de prendre un fouet brutal...
Si je ne puis jouer, c'est que, je te le jure !
Je suis faible et perclus... ne me fais plus de mal.*

III

*Laisse à mes derniers jours une paix méritée,
Mon labeur est fini. J'ai besoin de repos.
Ne redis pas mon nom d'une voix irritée.
De tes injustes coups fais grâce à mes vieux os !
Dans l'ordre harmonieux ayant pour faite l'homme,
Se régla pour chacun les travaux et le sort ;
Il faut que l'on soit bon pour sa bête de somme,
Surtout sous l'humble toit où l'hirondelle dort.*

IV

*L'Enfant dit en pleurant : « Pardonne, ami, pardonne !
« J'avais le cœur mauvais, je veux devenir bon !
« Le fouet n'ôte l'honneur qu'à celui qui le donne
« Et chacun doit à tous la pitié, le pardon.
« Si l'homme était le chien et que le chien fût l'homme
« Peut-être tes pareils seraient-ils moins battus !
« Mon frère inférieur — puisqu'ainsi l'on te nomme ?
« Ta leçon est la clef des plus nobles vertus...
« Non, mon pauvre Médor, mes mains ne sont pas faites
« Pour frapper un ami sous mon chaume abrité,
« Je pense comme toi : Faire souffrir les bêtes
« Déshonore l'Humanité. »*

METZ.



LA

Fédération des coopératives socialistes

Il y a plus de douze ans que l'idée d'établir une fédération des sociétés coopératives socialistes a vu le jour. Après plusieurs tentatives qui n'eurent pas de lendemain, un nouvel effort fut fait il y a deux ans au Congrès du Parti ouvrier tenu à Verviers.

Aujourd'hui, la Fédération existe.

Avant d'attendre sa constitution définitive, en se conformant à la loi de 1873 sur les sociétés, le Comité d'organisation a cru bien faire de commencer la vente de certains produits, de consommations courantes, dès le mois d'août 1899.

Je ne sais quel philosophe, pour prouver le mouvement, se mit à marcher. Le Comité fédéral, pour prouver l'avantage de la Fédération, commença à acheter en gros pour revendre ou, plus exactement, il centralisa les commandes de marchandises et prouva ainsi les bénéfices et les facilités que la Fédération pouvait procurer aux sociétés affiliées.

Au dernier Congrès tenu à Bruxelles au mois de Juillet, le Comité a fait connaître les premiers résultats obtenus.

Voici, dans le tableau suivant, le produit des ventes faites du mois d'août 1899 au 15 juin 1900 :

Août	1899 fr.	1,681.14
Septembre	»	4,451.85
Octobre	»	4,184.43
Novembre	»	8,337.07
Décembre	»	6,561.88
Janvier	1900	9,002.88
Février	»	7,545.45
Mars	»	10,850.75
Avril	»	12,138.31
Mai	»	14,744.67
Juin (15 jours)	»	7,376.04

En 10 mois, sans capital, nous passons comme chiffres de vente de 1,400 francs à 15,000 francs; nous avons 11 sociétés clientes; actuellement nous en possédons 76.

Nous ne sachions pas qu'une seule d'entr'elles nous ait quitté.

Bref, nous clôturerons fin juin avec un chiffre de vente de près de 100,000 francs.

Au 15 juin, exactement fr. 86,868.55.

Il a été vendu par la Fédération les marchandises suivantes :

Savons durs et de toilette fr.	23,753.09
Salaisons	14,529.01
Savons mous, sels, cristaux	10,932.79
Cafés torréfiés.	10,006.80
Confitures	4,707.26

Torchons	2,763.46
Biscuits.	2,072.15
Allumettes.	1,957.03
Cirages et pâtes	1,848.01
Vinaigre	1,600.01
Chocolat	1,142,64
Fruits secs	880.26
Chicorée	722.83
Pantouffles.	458.91
Amidon.	371.94
Marchandises diverses : sucre, épices, bonbons, cigares, peignes, riz, vins fournitures de bureau, etc., etc.	3,862.55

Les ventes d'un certain nombre de marchandises sujettes à ristourne, comme la margarine, dont la vente est énorme, ne sont point comprises dans ces sommes.

Depuis cette date, voici quelques nouveaux chiffres de ventes :

Juin	1900 fr.	17,374.66
Juillet	»	25,103.81
Août	»	22,249.82
Septembre	»	19,138.88

A l'heure où paraîtront ces lignes, la Fédération sera légalement constituée. Elle disposera d'un capital social qui lui permettra de faire certains achats et, ce qui vaut mieux, elle sera assurée de la clientèle de nouvelles sociétés coopératives de consommation.

La notice que l'on vient de lire prouve surabondamment l'utilité incontestable de l'œuvre nouvelle.

Mais il faut avoir confiance. Il faut que les administrateurs de coopératives cessent d'avoir l'amour propre de faire leurs achats eux-mêmes sans passer par la Fédération.

L'Union fait la force ! L'association des consommateurs est chose excellente. L'Union des coopératives pour les achats en commun est meilleure encore.

Qu'on ne l'oublie jamais !

L. B.

La vache

Un pauvre cultivateur d'Yvetot rendait visite à M^{me} V..., sa propriétaire.

— Bonjour, madame, lui dit-il en entrant.

— Bonjour, Nicolas. J'ai appris avec peine la mort de votre femme.

— Ah ! ne m'en parlez pas, madame ; et puis il m'est arrivé un autre grand malheur !

— Quoi donc ?

— J'ai perdu ma pauvre vache, c'est fait que j'suis ruiné au complet.

— Allons, il ne faut pas vous désespérer, Nicolas ; vous comptez beaucoup d'amis dans votre village ; ils vous viendront sans doute en aide.

— C'est exact, madame, c'est ce que vous dites là ; et mes amis m'aiment tant, que tous m'ont déjà offert eune aut' femme.

— Vraiment ?

— Oui ; mais il n'y en a pas un qui m'ait offert eune aut' vache !

Fédération des coopératives socialistes belges

SIÈGE SOCIAL :

35, RUE DES SABLES, 35, BRUXELLES

Conseil d'administration :

Président : LOUIS BERTRAND.

Secrétaire : VICTOR SERWY.

Trésorier : R. VAN LOO.

Membres : E. ANSEELE (Gand).

S. DONNAY (Flémalle).

TH. MASSART (Jolimont).

F. PAULSEN (Liège).

PEPIN (Pâturages).

C. STANDAERT (Bruxelles).

E. VAN DRIESSCHE (Bruxelles).

Commissaires : G. HUBIN (Huy).

M. THONE (Liège).

La Fédération achète en gros un grand nombre de produits qu'elle revend en détail aux sociétés coopératives.

Les correspondances doivent être adressées au siège social.

La réception des voyageurs se fait tous les jeudis, de 2 à 4 heures de l'après-midi.



LA MARGARINE

est aussi *saine*, aussi *nutritive*, aussi *digestive*
que le meilleur beurre, à condition qu'elle *soit*
de qualité supérieure.

LA FABRIQUE DE MARGARINE

Ant. Jurgens, Prinzen & Co

MERXEM-ANVERS

par ses installations modèles

» » machines perfectionnées

» sa longue expérience

» la richesse de lait qu'elle emploie

et sa grande production

est *SEULE* à même de fabriquer des qualités
de margarine *égales sous tous les rapports*
au beurre naturel *le plus fin.*

Réclamez sa

Marque Spéciale

dans toutes les coopératives

Cette qualité de

MARGARINE

fabriquée spécialement par
les sociétés coopératives ne
contient que des matières
absolument pures, aussi
bonnes pour l'alimentation
que le beurre naturel.

La margarine est fabri-
quée sous le contrôle du
gouvernement belge.

MARQUE
Spéciale



déposée selon la loi

MARGARINE

Firme et adresse
de la
coopérative

FABRIQUES DE MARGARINE

Ant. Jurgens, Prinzen & Co

Merxem-Anvers

Usines
à { OSCH, Hollande
HELMOND, »
GOCH, Allemag.

PRODUCTION TOTALE EN 1899 :

Plus de 800,000 kilos
par semaine

Pauvre Vieux !

*Ils étaient là tous deux, lui, tout brisé par l'âge,
Tenant sur ses genoux un enfant de dix ans.
On lisait dans ses yeux, sur son rude visage,
Les affres de la vie et les chagrins d'antan.
Et le vieillard songeait qu'il n'avait plus d'ouvrage,
Que la tombe serait la fin de ses tourments.
Car ils manquaient de pain malgré tout son courage,
Et le petit jouait avec ses cheveux blancs !...
Dans le silence affreux, comme une plainte amère,
La voix d'enfant disait : J'ai bien faim, grand'père !
A ces mots, le vieillard sentit mouiller ses yeux.
Puis, maudissant le ciel d'un grand geste farouche,
On entendit ce cri, jaillissant de sa bouche :
Oh ! lâche humanité qui fait pleurer les vieux.*

FÉLIX PERRAUD.

REMARQUE

Gravir est toujours pénible ; descendre est aisé, au moral autant qu'au physique. S'améliorer en savoir, en mérite, en dignité, en caractère, cela coûte, mais c'est monter. Aller à l'indifférence, au vice, à la matérialité, à la paresse, cela ne veut aucun effort, mais c'est descendre. Combien laissent le difficile pour le facile !

Les Coopératives de Carriers

C'est à la suite d'une grève nécessitée par les patrons carriers, dans le but de boycotter les chefs du syndicat que furent fondées les deux coopératives de carriers et tailleurs de pierres dont nous allons parler : l'*Espoir des ouvriers carriers des Avins* et l'*Alliance des carriers de Vierset*.

La coopérative des Avins fut fondée le 21 juin 1894, en pleine grève.

Les débuts furent des plus difficiles. Les maîtres de carrières se coalisèrent pour nuire à cette entreprise ouvrière. D'autre part, les entrepreneurs n'avaient pas confiance et les pauvres coopérateurs manquaient de ressources.

Voici, au surplus, quelques chiffres qui en disent long sur cette œuvre coopérative.

La première année, le chiffre d'affaires s'élève à 11,500 francs. L'actif de la société est de fr. 4,607.69 et le passif de fr. 4,441.54, soit un léger bénéfice.

L'année suivante, la coopérative fait pour 23,000 fr. de travaux et perd 400 francs.

En 1896-97, chiffre d'affaires : 31,800 francs et perte de 1,062 francs.

En 1897-98, 21,400 francs d'affaires et nouvelle perte de 1,170 francs.

En 1890 99, 31,390 francs d'affaires et bénéfice de 207 francs.

En 1899-1900, le chiffre d'affaires s'élève à 42,350 fr. et le bénéfice réalisé est de 2,657 francs.

Cette coopérative a occupé, la première année, de 15 à 30 ouvriers. L'année dernière, de 40 à 45.

Il faut noter que cette coopérative ouvrière disposait de peu de capitaux, et qu'elle a voulu, dès le début, payer un salaire supérieur à celui des carrières.

* * *

L'Alliance des carriers de Vierset a été fondée le 15 août de la même année 1894.

Voici le montant des chiffres d'affaires de cette association de production voisine de celle dont nous venons de parler :

Du 15 août 1894 au 1 ^{er} juin 1895.	fr.	17,500.—
Du 1 ^{er} juin 1895 au 1 ^{er} juin 1896.		30,000.—
» 1896 » 1897.		36 000.—
» 1897 » 1898.		29 000.—
» 1898 » 1899.		46,000.—
» 1899 » 1900.		47,000.—

L'examen du dernier bilan nous apprend que l'actif de cette société au 1^{er} juin de cette année est le suivant :

Matériel	fr.	7,239.83
Marchandises sur chantiers		13,750.—
Travaux achevés		4,500.—
Bâtiments		750.—

Débiteurs	1,978.27
Avoir en banque	3,000.—
Caisse	71.34

Après un amortissement de 400 francs, il reste un bénéfice net de fr. 128.76.

La carrière coopérative des Avins a toujours eu la chance d'avoir un rocher satisfaisant, ce qui lui a permis d'exploiter dans de bonnes conditions.

Jusqu'en ces derniers temps, il n'en a pas été de même à l'*Alliance* où le rocher a été médiocre ou franchement mauvais.

Il a fallu faire un véritable tour de force à cette association pour vivre dans ces conditions et c'est l'espoir que le rocher deviendrait meilleur qui a soutenu ces camarades.

Aujourd'hui, le rocher devient meilleur et la carrière coopérative prend un développement sérieux.

De même, la direction technique est désormais plus convenable que par le passé et même de beaucoup supérieure à ce qu'elle est chez beaucoup de patrons.

Certes, il reste encore beaucoup à faire au point de vue administratif proprement dit. Cependant, les moments les plus difficiles sont passés et la société est désormais non seulement sauvée mais, on peut l'assurer, elle est destinée à remplir un rôle sérieux.

Qu'il me soit permis, en terminant, de faire ici quelques réflexions au sujet des coopératives de production en général.

Dans l'état actuel des choses en Belgique, je crois, comme il a déjà été dit, que seules, les coopératives qui produisent des objets de consommation ouvrière courante, et qui peuvent ainsi trouver dans les coopératives de consommation un débouché permanent, ont chance de prospérer. Et encore, faut-il que les éléments dont elles se composent ne soient pas, comme certains semblent le croire, uniquement guidés par l'intérêt.

Les carriers, en plus des aléas inhérents à toute coopérative de production, ont encore à subir ceux qui résultent de la nature des industries extractives, où toute la science et tout le dévouement du monde viennent se briser contre un rocher de mauvaise nature, ou un filon improductif. Enfin, la nécessité de fournir à de grands entrepreneurs qui, par principes, nous sont hostiles.

Néanmoins, nos coopératives de carriers de la vallée du Hoyoux, si elles n'ont pas pu, en tant qu'exploitation industrielle, supprimer le régime capitaliste dans cette branche de production, elles ont eu au moins ce résultat de rendre libre et indépendante une importante fraction de la classe ouvrière de notre belle vallée. Elle a, par suite, démoli la tentative de boycottage des patrons carriers vis-à-vis des ouvriers militants de nos syndicats et des propagandistes du Parti ouvrier.

Et ce résultat à lui seul n'est pas à dédaigner.

GEORGES HUBIN.

La mine aux consommateurs

Le renchérissement du prix du charbon aura, entre autres conséquences économiques, probablement celle de faire faire à la coopération anglaise un grand pas en avant.

Sous le nom de *West Yorkshire coal Federation*, il vient de se constituer une association dans le but d'acquérir et d'exploiter, pour le compte exclusif des sociétés de consommation, des gisements houilliers situés près de Pontefract. L'idée serait d'acheter tout d'abord le domaine de Upton Hall (190 hectares, prix : 1 million 250,000 francs), puis, si besoin était, 2130 autres hectares attenants. La couche de charbon se trouvant à environ 600 mètres de profondeur, il y aurait nécessairement à creuser un certain nombre de puits d'extraction. La dépense totale, — sol, travaux, machines — est évaluée à un peu plus de quatre millions et demi de francs, et c'est cette somme que les sociétés coopératives sont invitées à souscrire. Les calculs sont basés sur une production de 9000 tonnes par semaine, laquelle serait facilement absorbée, croit-on, par les coopérateurs de la province qui ne sont pas moins de 690,000. En se contentant d'une marge de 1 fr. 50 par tonne sur le prix de revient, le bénéfice annuel est évalué à 2,800,000 fr.

Le projet a été soumis, le 28 janvier dernier, à une

assemblée de 150 délégués de sociétés, qui s'y sont montrés très favorables, mais ont manifesté le désir que ce fût la Société de gros de Manchester qui prit la chose en mains pour le compte des coopérateurs. P.

A la police correctionnelle

- Accusé.
- Mon président ?
- Avez-vous des moyens d'existence ?
- Mais, oui.
- Lesquels ?
- Un appétit robuste.

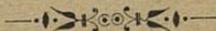
Le président est obligé de reconnaître que cet argument a sa valeur.

Boutade d'un vieux Curé

— Savez-vous, mes Frères, disait-il, le moment de la messe où les paroissiens sont le plus recueillis ? C'est quand je passe avec la bourse pour quêter. Il y en a qui sont plongés le visage dans leur livre de messe et qui prient avec une ferveur de séraphins !

Extrait d'un livre d'histoire... allemande

« Le prince de Bismarck a tous les ordres de la terre : le czar lui a donné jadis le plus riche de tous, l'ordre de Saint-André ; la reine Victoria, l'ordre du Bain, etc. L'empereur Guillaume lui a enfin donné le dernier et le plus important : l'ordre de s'en aller ! »



A LA
VIERGE NOIRE

BRUXELLES

Coin des rues Ste Catherine et de la Vierge Noire

SUCCURSALES:

ANVERS, coin des rues Kipdorp et St-Jacques; **TOUR-NAI**, coin des rues Gallait et de la Tête d'Or; **CHARLE-ROI**, coin des rues du Pont-de-Sambre et de Montigny.

Vêtements pour Hommes et Enfants

40 à 50 p. c. meilleur marché que partout ailleurs

Pardessus demi-saison, étoffe fantaisie, très solides 9.75, 7.75, 4.75.
Pardessus demi-saison, beau peigné fantaisie, toutes nuances, doublés satin uni ou à carreaux 19.50, 17.50, 13.50.
Pardessus demi-saison covercoat en belle qualité, doublés satin fantaisie, 49, 39, 29, 24, 19.50.
Pardessus d'hiver, droits ou croisés, en moskowa noir ou bleu, doublés tartan, col velours, 16, 13.50, 0.57.
Pardessus d'hiver, droits ou croisés, beaver et moskowa, noir, bleu, gris, cuir brun, doublés tartan ou satin français, ouatés, col velours de Lyon, 39, 29, 24, 19.50
Vareuses pour enfants, en belle cheviote bleue ou fantaisie, doublés satin assortis, 11, 9, 7.50, 6.25.

PÈLERINES A CAPUCHON

EN DRAP WATER BLEU ET NOIR

Pour hommes, depuis 6.75. — Pour enfants, depuis 2.90

DRAPERIES ET ÉTOFFES AU MÈTRE

Meilleur marché que dans les maisons de gros

Rayon spécial de Vêtements sur mesure

VÊTEMENTS DE TRAVAIL, COLLÈGES, PENSIONS, ADMINISTRATIONS

LIVRÉES

Expédition franco dans toute la Belgique à partir de 20 frs
Envoi d'échantillons sur demande



Bien remarquer que l'entrée des Magasins de la VIERGE NOIRE se trouve au coin de la rue Ste-Catherine.

La Fabrication des Conserves Alimentaires

exige pour avoir des produits sains et bons :

1° des matières premières choisies, de fraîcheur et de qualité irréprochables ; des soins minutieux et une surveillance scrupuleuse ; 3° un matériel considérable et perfectionné ; 4° une installation spéciale pour l'eau froide claire et abondante ; une propreté absolue.

Ces conditions ne peuvent être obtenues que dans les maisons de 1^{er} ordre. Les consommateurs doivent, pour la sécurité de leur *santé* aussi bien que pour la *satisfaction* de leur *goût*, demander les **marques** de la maison

Arsène SAUPIQUET, de Nantes

Société anonyme au capital de 1,150,000 fr, entièrement versé

qui ont obtenu aux principales expositions: **4 Médailles d'Or, 4 Diplômes d'Honneur, plus Médaille d'Or** Paris 1889, **Diplôme d'Honneur** Anvers 1894, **Grand Prix** Lyon 1894 et à Bordeaux 1895. **Membre du Jury, Hors Concours.**

Les *principaux produits de cette maison* qui se recommandent à l'attention des connaisseurs, sont :

Les <i>Sardines</i> à l'huile	Jockey-Club
Les <i>Sardines</i> à la Ravigote	Jockey-Club
Les <i>Sardines</i> sans arêtes	Jockey-Club
Les <i>Sardines</i> au beurre	Jockey-Club
Les <i>Sardines</i> à la tomate	Jockey-Club
Les <i>Sardines</i> à l'huile	Les Diplomates
Les <i>Sardines</i> à l'huile	Les Splendides
Les <i>Sardines</i> à l'huile	Les Dominantes
Les <i>Thon</i> à l'huile	Le Splendide
Les <i>Thon</i> à la Ravigote	Le Splendide
Les <i>Royans</i> préparés	à La Ravigote
Les <i>Filets de Harengs</i>	à La Ravigote

Petits Pois, Haricots, Pâtés, Foies Gras, Gibiers, etc., etc.

Le tout de Fabrication exclusivement Française
et provenant des 10 Usines modèles qu'elle possède à
Nantes, en Bretagne, en Vendée, etc.

La Caisse de Pension du Vooruit de Gand

Nos lecteurs savent que la coopérative *Vooruit* de Gand a institué, il y a trois ans, une caisse de pension au profit de ses membres, sans que ceux-ci aient à verser de cotisation à cet effet.

La pension est payée proportionnellement aux achats faits dans les magasins de la coopérative.

Il nous a paru intéressant de faire connaître à nos lecteurs l'organisation et les statuts de cette nouvelle institution de prévoyante solidarité de la grande coopérative socialiste gantoise :

ARTICLE PREMIER. — Une pension est accordée à tous les membre de la Société coopérative Vooruit, gratuite et sans cotisation.

ART. 2. — Pour pouvoir en jouir, il faut réunir les conditions suivantes :

a) Etre membre de la Société Vooruit pendant au moins 20 ans ;

b) Etre âgé d'au moins 60 ans ;

c) Etre membre de la Société au moment où l'on touche la pension ;

d) Avoir acheté, durant les 20 ans mentionnés dans le paragraphe a, dans les magasins de cordonnerie, sou-

liers, aunages, habillements et épiceries du Vooruit, pour au moins 150 francs par an en moyenne, ou pour 3,000 francs pendant les 20 ans ;

e) Acheté tout le pain consommé, dans les magasins de la Société, quoique les achats de pain et de charbon ne comptent pas pour la pension.

ART. 3. — La pension est payée aux membres, qu'ils soient au travail ou non, malades ou bien portants, sans qu'aucun des avantages donnés par la Société soit supprimé.

La ristourne sur le pain et les autres achats, les avantages de la caisse de secours mutuels existent comme auparavant ; la société vendra comme toujours les meilleures marchandises au plus bas prix possible. La pension est servie aux membres âgés en outre de ces avantages. Elle est fournie gratuitement et sans nécessiter de cotisation.

ART. 4. — La pension est de 120 francs par an, ou de 10 francs par mois, pour les membres qui réunissent les conditions énumérées à l'article 2.

ART. 5. — Elle sera majorée dans les conditions et de la manière suivante :

a) D'un franc par an, chaque fois que le membre aura dépassé de 100 francs la somme de 3,000 francs exigée en 20 ans, à la condition toutefois, que le membre qui a fait partie de la Société pendant plus de 20 ans, ait pendant 20 années consécutives acheté en moyenne pour 75 francs au moins par an dans les magasins précités du Vooruit.

b) D'un franc par an, pour chaque année qui suivra les 20 premières, à condition que le membre ait acheté en moyenne pour au moins 75 francs par an pendant toutes les années de participation.

Exemples :

1^{er} exemple : Une personne qui a fait partie de la Société pendant 20 ans, n'achète pas pour 3,000 francs dans les magasins du Vooruit; elle ne peut pas avoir de pension.

2^e exemple : Une personne est membre pendant 30 ans, mais, durant les 20 premières années, elle n'a pas acheté en tout pour 3,000 francs ; elle n'a pas le droit à la pension, quelle que soit la somme pour laquelle elle ait acheté pendant les dernières années de sa participation.

3^e exemple : Un membre qui fait partie de la Société pendant 20 ans, achète pour 6,000 francs ou en moyenne pour 6 francs par semaine. A l'âge de 60 ans sa pension annuelle sera de : 120 francs pour les premiers 3 mille francs, plus 30 francs parce qu'il a acheté pour 3 mille francs de plus que la somme nécessaire et que pour chaque centaine on lui donne 1 franc ; soit 30 francs. Il recevra donc une pension annuelle de $120 + 30 = 150$ fr.

4^e exemple : Une personne est membre pendant 40 ans et achète pour 150 francs par an pendant les 20 premières années, et durant les 20 autres aussi pour 150 francs par an, soit pour 6,000 francs en 40 ans. Ce membre aura

une pension annuelle de : 120 francs pour les premiers 3,000 francs, plus 30 francs pour les derniers 3,000 ou 30 centaines ; plus 20 francs, soit 1 franc pour chaque année de participation au delà des 20 ans, et ainsi parce qu'il a acheté en moyenne pour 75 francs par an. Sa pension annuelle sera donc de $120 + 30 + 20 = 170$ francs.

5^e exemple : Une personne fait partie de la Société pendant 40 ans, et durant les 20 premières années de sa participation elle a acheté pour 4,000 francs, soit en moyenne pour 200 francs par an ; durant les 20 dernières années elle n'a acheté que pour 1,500 francs, soit une moyenne annuelle de 75 francs. Cette personne recevra une pension annuelle de 120 francs pour les 3,000 francs + 10 francs pour les autres 1,000 francs des 20 premières années, + 20 francs, ou 1 franc pour chacune des années subséquentes aux 20 ans qui donnent droit à la plus petite pension ; elle aura encore 15 francs pour les 1,500 francs dépensés durant les 20 dernières années, ou 1 franc pour chaque centaine.

Le membre jouira donc de : $120 + 10 + 20 + 15 = 165$ francs de pension annuelle.

Il est donc bien entendu que : Un membre qui, durant les 20 premières années de son affiliation n'achète pas pour 150 francs par an, et durant les 20 années suivantes pour 75 francs par an, ne peut en aucune façon jouir d'une pension.

ART. 6. — Lorsque des époux se font membres de la Société, le livret doit être inscrit au nom du mari.

Chaque exception apportée à cet article doit être discutée et acceptée par l'administration.

ART. 7. — Lorsque la famille d'une veuve, ou d'un veuf avec enfants, se fait membre, et que cette famille se compose de frères et de sœurs, ils peuvent décider entre eux, au nom duquel le livret sera inscrit et qui jouira de la pension.

Art. 8. — En cas de mort de l'époux, la pension, si elle est déjà payée, ou le droit à la pension, si elle ne l'est pas, passe à la femme dans les conditions énumérées plus loin.

Nul autre que l'épouse du membre décédé, vivant en communauté, ne peut jouir de la pension. Celle ci ne peut passer de père ou mère à enfant, ni de frère à sœur, ni inversement.

En cas de folie, détention prolongée du mari ou autre cas du même genre, l'administration décidera des mesures à prendre.

ART. 9. — Pour jouir de la pension de son époux défunt, la femme doit remplir les conditions suivantes, si la pension a déjà été payée :

- a) Vivre avec lui ;
- b) Être âgée de 60 ans ;
- c) Être son épouse depuis au moins 20 ans et avoir vécu avec lui.

Si le mari meurt avant qu'il n'ait droit à la pension, ses droits passent à sa femme, aux conditions suivantes :

Si au moment du décès de son mari, elle vit avec lui

et qu'elle n'en a pas été séparée, la femme jouit pour la pension de toutes les sommes et de toutes les années d'affiliation, inscrites au nom de son mari durant toutes les années de leur mariage et de leur vie commune.

La femme doit ensuite se conformer au règlement, comme tous les autres membres, pour jouir de la pension.

ART. 10. — Si deux membres se marient, ils décideront entre eux au nom duquel le livret sera inscrit. Celui-ci deviendra premier membre, l'autre deuxième membre.

Les droits à la pension du premier membre, au nom duquel le livret se trouve inscrit, ne sont pas augmentés par là ; les droits du membre qui, par le mariage devient deuxième membre, lui sont conservés personnellement en cas de décès ou de séparation du premier membre.

ART. 11. — Quand une personne qui n'est pas membre de la Société épouse un membre, et devient par ce fait deuxième membre, elle ne jouit des droits à la pension qu'au bout de la première année de mariage.

ART. 12. — En cas de divorce, les sommes dépensées par les époux et les années d'affiliation sont divisées également entre l'époux et la femme, si tous deux restent membres.

Celui qui ne reste pas membre perd tous ses droits. Ceci aussi bien pour les séparés volontairement que pour les divorcés.

ART. 13. — En cas de séparation du mari et de la

femme, il leur sera permis, au bout d'un an, de se faire inscrire comme membres de la Société.

Les années de participation et les sommes inscrites au livret du membre durant la vie commune, seront divisées en deux parts égales et inscrites sur leur livret de pension, si tous deux restent membres.

ART 14. — Le service des pensions commencera :

Le 1^{er} mai 1897 pour les membre âgés de 60 ans, qui font partie de la Société depuis 1881 et qui sont par conséquent fondateurs de la Société Vooruit.

La pension commencera le :

1^{er} mai 1899 pour les membres inscrits en 1882.

1^{er} mai 1901 pour les membres inscrits en 1883.

1^{er} mai 1903 pour les membres inscrits en 1884.

1^{er} mai 1905 pour les membres inscrits en 1885.

Puis chaque année, le 1^{er} mai, pour les membres remplissant les conditions voulues.

Les payements s'effectueront le dernier samedi de chaque mois. La première fois, le payement aura lieu le 29 mai 1897 dans le local du Vooruit, Marché au Fil, dans la grande salle, en suivant l'ordre ci-après :

A 9 heures du matin pour ceux qui ne travaillent plus;

De 8 heures à 9 h. 1/2 du soir pour les ouvriers.

Le membre doit venir chercher lui-même ses secours.

La pension sera portée chez les malades et les infirmes.

Il ne sera jamais payé de pension qu'après production du livret de membre et du livret de pension ; ce dernier sera signé par le caissier.

ART. 15. — Aucun membre mentionné dans l'art. 14 ne peut toucher de pension s'il n'a pas été sans interruption membre de la Société depuis le jour de son inscription jusqu'au jour où commence la pension.

Quand un membre est forcé de quitter la ville, il peut être inscrit comme démissionnaire temporaire, et, à son retour, les années précédentes de participation seront comptées pour le calcul des droits à la pension. Ces membres payeront une cotisation supplémentaire de 0 fr. 06 par semaine, payables tous les trois mois. Ils conservent pour cette somme les droits aux services médical et pharmaceutique et à leur décès, les membres les plus proches de leur famille recevront la somme de 10 francs. Les membres démissionnaires temporaires gardent leur numéro d'ordre et reçoivent une remise de 6 p. c. dans les magasins du Vooruit.

Exemple : Un membre se fait inscrire à l'âge de 25 ans; il doit quitter la ville après 10 ans de participation. Il revient en ville 10 ans plus tard et durant 15 ans encore, jusqu'à l'âge de 60 ans, il achète *tout* son pain au Vooruit. membre sera inscrit au service des pensions pour $10 + 15 = 25$ ans.

Ce membre doit avoir acheté dans les divers magasins du Vooruit comme suit :

Durant les 10 premières années au moins 150 fr. par an.

Durant les 10 années suivantes au moins pour 150 fr. par an.

Durant les 5 dernières années au moins pour 75 francs par an.

ART. 16. — Les membres qui ont droit à la pension durant les années 1897, 1898, 1899, 1900, 1901, 1902, 1903 et 1904, ne peuvent en jouir que s'ils ont acheté du 1^{er} mai 1892 au 1^{er} mai 1897 pour 500 francs en tout dans les magasins du Vooruit cités au paragraphe 4 de l'article 2. Le membre qui n'aurait pas satisfait à cette condition peuvent encore y remédier en achetant pour plus de 150 francs jusqu'au jour où il recevra la pension. Le membre qui n'a pas acheté pour 500 fr. du 1^{er} mai 1892 au 1^{er} mai 1897 perdra sur sa pension 15 centimes par franc non dépensé. Exemple : Un membre n'achète durant ces 5 ans que pour 400 francs au lieu de 500, soit 100 francs trop peu. Il perdra 15 centimes par franc, donc cent fois 15 centimes ou 15 francs par an, et n'aura par conséquent d'une pension de $120 - 15 = 105$ francs par an.

ART. 17. — La pension est payée tous les mois en bons d'achats de la Société Vooruit. Aux vieillards vivants dans un hospice, le tiers sera payé en espèces.

ART. 18. — La pension ne peut s'élever à plus d'un franc par jour, quelle qu'ait été la durée de la participation et la somme dépensée dans les magasins du Vooruit.

ART. 19. — Celui qui s'est fait membre à l'âge de 45 ou 50 ans recevra sa pension à l'âge de 65 ou 70 ans si toutes les autres conditions ont été remplies.

ART. 20. — On ne peut jamais recevoir de pension avant l'âge de 60 ans.

ART. 21. — Le membre exclu de la Société avant le payement de la pension perd tous ses droits à ces secours. Celui qui volontairement quitte la Société et ne remplit pas les conditions énumérées à l'article 15 perd également tout droit à la pension. Une fois qu'un membre jouit de la pension, elle ne peut lui être retirée ou diminuée sous aucun prétexte. Elle passe comme héritage au deuxième membre dans les conditions fixées et s'il se trouve dans la situation voulue.

ART. 22. — Tous les cas non prévus seront réglés par l'administration de la Société.

LE DIRECTEUR DU *Vooruit*,
ED. ANSEELE.

Vinaigres de choix

A. GUILLEMIN

Ancien Elève de l'Ecole Polytechnique
Ingénieur civil des Mines

FABRICANT DE VINAIGRES

à JOINVILLE (Haute-Marne)

FOURNISSEUR DES COOPÉRATIVES

Mots pour rire

Entre maîtres et serviteurs

Madame : Je vous ait dit plus d'une fois que rien ne fait plus de mal à ma santé que d'être contredite.

Servante : C'est singulier, Madame, c'est tout à fait comme moi!

A la caserne

Sergent. — Millionnensternkreuzdonnerwetter ! quel lourdaud vous faites ! Avez-vous des frères et des sœurs ?

Recrue. — Seulement un frère, mon sergent.

Sergent. — Est-il aussi stupide que vous ?

Recrue. — Bien plus que moi.

Sergent. — Et que fait-il cet animal ?

Recrue. — Il est sergent dans l'armée!

Chez un restaurateur

— Garçon ?

— Monsieur !

— Cette viande n'est pas fraîche ?

— C'est vrai, monsieur ; mais en y mettant de la moutarde, vous ne vous en apercevrez pas !

Chez une dame méfiante

Un ouvrier est appelé pour faire des réparations dans l'appartement. La dame sonne.

— Françoise, dit-elle à sa femme de chambre en jetant un

regard soupçonneux sur les deux honnêtes travailleurs, prenez mes bijoux et serrez-les dans la pièce voisine.

L'ouvrier ne sourcille pas ; il détache sa chaîne et sa montre et, les donnant à l'apprenti :

— Pierre, fait-il, va porter ça à la bourgeoise ; il paraît que la maison n'est pas très sûre.

Une laitière consciencieuse

Une laitière venait de servir une ration de lait, lorsque la cuisinière s'aperçoit qu'elle ne lui a versé que de l'eau.

— Dites donc, laitière, s'écria-t-elle, mais c'est de l'eau que vous me donnez là !

La laitière se penche pour vérifier le fait.

— Ah ! dit-elle sans se déconcerter, j'ai oublié d'y mettre le lait!

Pourquoi une valise

Un pauvre diable s'arrête devant un magasin où l'on vend des valises.

Le commis s'approche, et d'une voix aimable :

— Monsieur désire-t-il une valise ?

— Pourquoi faire ?

— Mais pour emballer vos effets.

— Jeune homme, répond fièrement le pauvre diable, vous voulez donc que je me promène tout nu ?

Un bon élève

Un épicier veut renvoyer un nouveau garçon qui ne lui semble pas suffisamment intelligent.

— Mon ami, lui dit-il, je ne peux pas vous garder, vous ne vous faites pas au commerce. Voyons, depuis que vous êtes ici, qu'avez-vous appris ?

— J'ai appris que 450 grammes faisaient une livre.

— Ah ! fait le patron.

Puis, après quelques moments de réflexion :

— Eh bien ! restez.

Un aveu

Un chimiste se présente récemment chez un de nos brasseurs pour lui vendre un procédé consistant à fabriquer la bière sans houblon ni orge.

Le brasseur haussant les épaules :

— Vous venez trop tard, Monsieur, ce procédé est connu de presque tous les brasseurs.

Les dialogues navrants

— Et maintenant, où habites-tu ?

— Avenue des Champs-Élysées....

— Mazette !

— ... Dans une maison en construction

Au restaurant

— D'où peut bien sortir une volaille aussi coriace ? demande Poilopate impatienté.

— Peut-être d'un œuf dur ! répond timidement Muzodor.

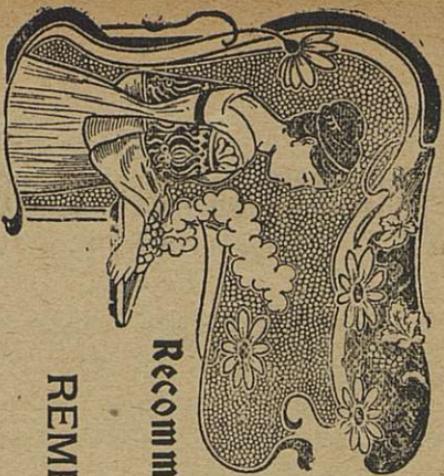
Les enfants terribles

Une femme en visite, s'adressant à l'enfant de la maison :

— A quelle heure dîne-t-on chez vous, mon petit ami ?

— Maman a dit qu'on dînera aussitôt que vous serez partie.





„Vitelio“

(Fabrication brevetée de Van den Berghs, Limited)

Recommandé par plusieurs Ecoles Professionnelles
et Ménagères.

REMPPLACE LE BEURRE NATUREL
BRUNIT ET MOUSSE.

En vente, en cartons d'un kilo, d'un demi kilo et d'un quart de kilo,
dans toutes les bonnes épiceries, à fr. 1.00 le demi kilo.

NOUVELLES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

Fondées du 1^{er} Novembre 1899 au 31 Octobre 1900

1. Laiterie St-Arnold, Dieghem.
2. Laiterie St-Christophe, Moo'seele.
3. Laiterie St-Jean-Baptiste, Anseghem.
4. Laiterie St-Hubert, Coster.
5. La Fraternelle, Seilles-Station.
6. Laiterie St-Pierre, Retzingen.
7. La Fraternité, Lichtout.
8. L'Espérance, Senzeilles.
9. La Prolétarienne, Blegny.
10. Bibliothèque russe, Liège.
11. Laiterie St-Joseph, Hodister.
12. Meunerie St-Antoine, Oosthoven.
13. La Fourmi belge, Verviers.
14. Laiterie Ste-Bège, Haillot.
15. Laiterie limbourgeoise, Hasselt.
16. Théâtre liégeois, Liège.
17. Les éleveurs de Beveren, Beveren.
18. Laiterie coopérative, Aldeneyck.
19. Laiterie St-Martin, Berlaere.
20. Laiterie St-Corniell, Larum-Gheel.
21. L'Union dissonnaise, Les Bions.
22. Caisse d'Epargne et de Crédit, Houthem.
23. Syndicat Anversoïis, Anvers.
24. Caisse rurale, Corbion.
25. La Revanche, Houdeng-Aimeries.
26. Société d'Epargne et de Crédit, Diepenbeek.
27. Les socialistes unis, Quaregnon.
28. Laiterie Ste-Gudule, Moorsel.

29. L'Union générale, Lens-lez-Mons.
30. Laiterie coopérative, Beverst.
31. Laiterie St-Isidore, Moerbeke-Waes.
32. L'Economie, Marbaix.
33. Le cabaret artistique wallon, Liège.
34. Laiterie St-Lambert, Vleekem.
35. Société d'Epargne et de Crédit, Webbecom.
36. Laiterie Ste-Gertrude, Appelterre.
37. La Mutuelle, Châtelet.
38. L'Union agricole, Jamoigne.
39. Le Progrès, Jumet.
40. Syndicat agricole, Nivelles.
41. Les travailleurs du bois réunis, Liège.
42. La Maison du Peuple, Malines.
43. Société d'Epargne et de Crédit, Bunsbeek.
44. Société d'Epargne et de Crédit, Baesrode.
45. Les amis réunis, Sainte-Cécile.
46. Caisse d'Epargne et de Crédit, Berchoux.
47. Pharmacie fédérale, Charleroi.
48. L'esprit du travailleur, Faulx-les-Tombes.
49. Brasserie St-Pierre, Virginal.
50. Laiterie coopérative, Lommel.
51. Les Economes, Verviers.
52. Caisse rurale, Thuin.
53. Caisse d'Epargne et de Crédit, Baclain
54. Laiterie à vapeur, Heppeneert.
55. Laiterie St-Lambert, Op-Globbeek
56. Syndicat central des agriculteurs belges, Anvers.
57. L'Espoir Chrétien, Liège.
58. L'Union des syndicats agricoles belges, Anvers.
59. Caisse d'Epargne et de Crédit, Thibessart.
60. Caisse d'Epargne et de Crédit, Baulers.
61. Laiterie Ste-Appoline, Moll.

62. Société coopérative des éleveurs, Kieldrecht.
63. La Loyale, Fooz.
64. Laiterie St-Corneille, Hofstade.
65. Distillerie agricole, Denterghem.
66. Laiterie St-Antoine, Deitsch-Heur.
67. Laiterie coopérative, Smetlede.
68. Société protectrice des arts industriels, Liège.
69. Société coopérative St-Eloi, Horrues.
70. Syndicat agricole du Geer, Tongres.
71. Le progrès, Mussy-la-Ville.
72. La Fraternelle, Chassepierre.
73. L'Assistance Sociale, Fontaine-l'Evêque.
74. La Ruche Ouvrière, Ernage.
75. Les Bons Amis, Veleine-s/Sambre.
76. Laiterie St-Gilles, Erpecom.
77. L'Avenir, Baisy-Thy.
78. La Médicale, Liège.
79. Caisse rurale, Erneuville.
80. Laiterie St-Joseph, Exaerde.
81. Laiterie St-Isidore, Oolen.
82. L'Alliance économique, Tilleur.
83. Caisse d'Epargne et de Crédit, Sichem.
84. Laiterie St-Ursmarus, Oycke.
85. Laiterie St-Corneille, Rumbeke.
86. Laiterie St-Antoine, Rosebeek.
87. Laiterie St-Maurice, Bavichove.
88. Caisse d'Epargne et de Crédit, Sweveghem.
89. Werkmanswelzijn, Eccloo.
90. Laiterie St-Frédéric, Wervicq.
91. Laiterie St-Elegias, Lendeledé.
92. Laiterie St-Vedastus, Menin.
93. Laiterie St-Donysius, Gheluwe.
94. Laiterie St-Nicolas, Gheluwe.

95. Laiterie d'Eben, Eben.
96. Laiterie coopérative, Hasselt.
97. Caisse d'Epargne et de Crédit, St-Denis.
98. Institut de la Sainte Famille, Bruxelles.
99. Distillerie St-Joseph, Lede.
100. Boerenbond, Aubel.
101. Caisse d'Epargne et de Crédit, Woton.
102. Union agricole, Fourbechies.
103. Caisse rurale, Thulin.
104. Sydicat St-Martin, Thulin.
105. Laiterie à vapeur, Moen.
106. Laiterie Ste-Marguerite, Waereghem.
107. Laiterie St-Pierre, Olsene.
108. Coopérative St-Joseph, St-Trond.
109. Laiterie St-Amand, Ingelmunster.
110. L'Union Haccourtoise, Haccourt.
111. La Campagnarde, Bruxelles.
112. Laiterie économique, Hottin-Ménil.
113. Laiterie coopérative, Desschel.
114. L'Economie, Amonines.
115. Société d'assurance, Baulers.
116. Laiterie à vapeur, Lauwe.
117. Laiterie de la Salm, Henri Moulin.
118. Les Travailleurs réunis, Beaumont.
119. Le Bonnet rouge, Leuze.
120. Caisse d'Epargne et de Crédit, Eyzer.
121. Laiterie Ste-Aldegonde, Neerlanden.
122. Laiterie coopérative, Vorselaer.
123. Laiterie St-Camille, Lellis.
124. Laiterie St-Martin, Desselghem.
125. Les amis réunis, Failon.
126. Caisse d'Epargne et de Crédit, Wavre-Sainte-Catherine.
127. Laiterie St-Nicolas, Exaerde.

128. Laiterie St-Hilaire, Wevelghem.
129. L'Espérance, Bruxelles.
130. L'Economie, Ham-sur-Heure.
131. La Mutuelle des Propriétaires, Verviers.
132. Les Amis éveillés, Ben-Ahin.
133. Les Economistes, Ougrée.
134. Laiterie St-Joseph, Groote-Spauwen.
135. La Gileppe, Memback.
136. Laiterie St-Antoine, Moorsel.
137. Laiterie Ste-Marie, Dadizeele.
138. Coopératives des Tailleurs, Bruxelles.
139. Laiterie à vapeur, Noderwijck.
140. L'Avenir, Monceau-sur-Sambre.
141. Banque de Commerce Namuroise, Namur.
142. Laiterie St-Job, Heule.
143. Libres Commerçants, Anvers.
144. Les Maîtres Tapissiers, Bruxelles.
145. Laiterie St-Georges, Arendonck.
146. Laiterie St-Hubert, Arendronck.
147. De Hoop (l'Espoir), Anvers.
148. Caisse d'Epargne et de Crédit, Morckhoven.
149. De Verbroedering, Grammont.
150. Les Fleuristes réunis, Bruxelles.
151. Laiterie St-Willebrord, Poppel.
152. Laiterie St-Antoine, Lierneux.
153. La Fraternité, Villers-le-Temple.
154. Les citoyens libres, Saint-Léger.
155. Les constatateurs automatiques, Bruxelles.
156. L'Union agricole, Irchonwelz.
157. L'Economie, Saint-Hubert.
158. Laiterie St-Cristophe, Op-Grimbij.
159. La Laitière, Eschen-Lombeek.
160. Laiterie Ste-Catherine, Wachtebeek.

161. Laiterie St-Hubert, Cannete.
162. Association des Commerçants, Bruxelles.
163. La vraie concorde, Fall-Mheer.
164. Caisse d'Epargne et de Crédit, Lens-Saint-Servais.
165. Laiterie St-Isidore, Vosselaere.
166. Le Progrès, La Gleize.
167. Société coopérative, Gosselies.
168. Crédit des syndicats bourgeois, Bruxelles.
169. Caisse d'Epargne et de Crédit, Malines.
170. L'Union, Bertrix.
171. Pharmacie populaire, Wanforcée-Baulet.
172. Constatateurs automatiques, Comblain-au-Pont.
173. Le Drapeau Rouge, Vaux-sous-Chévremont.
174. Caisse financière, Sainte-Croix.
175. L'Union, Bruges.
176. La Fraternelle, Cerexhe-Heuseux.
177. Les Fermiers réunis, Vezon.
178. La Prévoyante, Villers-Notre-Dame.
179. Laiterie St-Roch, Mont-le-Bon.
180. Les Cultivateurs réunis, Meslin-l'Evêque.
181. Notre-Dame de Lorette, Ath.
182. Caisse rurale, Ath.
183. Syndicat St-Vaast, Ramecroix.
184. Laiterie St-Bernard, Dazer-Tervueren.
185. Union des Tisserands, Roulers.
186. L'Union ouvrière, Hautfays.
187. De Leubroeders, Courtrai.
188. Laiterie de l'Etoile, Rossoux-Goyer.
189. L'Economie ouvrière, Maffe.
190. Banque paroissiale, Louvain.
191. L'Association du Nord, Bruxelles.
192. Laiterie St-Donat, Sterpegnny.
193. Laiterie du Progrès, Thumaide.

164. Laiterie d'Etalle, Etalle.
195. Boulangerie coopérative, Anvers.
196. Laiterie St-Jean Baptiste, Beirendrecht.
197. La Semeuse, Saint-Séverin.
198. Laiterie coopérative, Berg-bij-Tongeren.
199. Londerzeel-Elektriek, Londerzeel.
200. Exportation agricole, Libin.
201. La Semeuse, Nouvelle-en-Condroz.
202. L'avenir des Métallurgistes, Grivegnée.
203. Laiterie St-Isidore, Aelbeke.
204. Laiterie St-Albert, Peteghem.
205. Union St-Eloi, Chièvres.
206. Laiterie Ste-Marie, Fech-Glin.
207. Laiterie Ste-Eloi, Glons.
208. Laiterie St-Dion, Calcken.
209. Laiterie Ste-Brigitte.
210. La Rurale, Liège.
211. Société Viticole et Maraîchère, Bruxelles.
212. L'appui mutuel, Rœulx.
213. Caisse rurale, Irchonwelz.
214. Caisse rurale, Villers-Notre-Dame.
215. Réga-Natie, Anvers.
216. La Populaire, Bruxelles.
217. Syndicat des Maîtres couvreurs, Liège.
218. Gilde St-Donat, Aertrijke.
219. Laiterie Ste-Godelieve, Ghistel.
220. Caisse rurale, Mussy-la-Ville.
221. L'Union, Hodister.
222. Fédération Economique, Méan.
223. L'Epargne, Musson.
224. Caisse rurale, Chièvres.
225. Laiterie l'Alliance, Gérouville.
226. Coopérative de Transports, Sainte-Mariaburg.

227. Caisse rurale, Arlon.
228. Laiterie St-Pierre, Uitbergen.
229. Laiterie de l'Ermitage, Fays.
230. Laiterie St-Isidore, Ardoye.
231. La Démocratique, Braquegnies.
332. Coopérative agricole, Tongre-Notre-Dame.
233. Caisse rurale, Tongre-Notre-Dame.
234. Société d'Epargne et de Crédit, Borgerhout.
235. Boulangerie Populaire, Alost.
236. Maison du Peuple, Corennes.
237. Laiterie, Bastogne.
238. Laiterie coopérative, Alken.
239. Laiterie St-Elégus, Thielen.
240. Distillerie St-Romuldon, Schepdael.
241. Les Ouvriers du bâtiment, Gand.
242. Laiterie Ste-Brigitte, Wihogne.
243. Epargne et Crédit, Zele.
244. Laiterie St-Macharius, Nokere.
245. Société gantoise d'assurance, Gand.
246. L'Avenir, Schaerbeek.
247. Société coopérative de Thieghem.
248. Société d'Epargne et de Crédit, Ichteghem.
249. La Lumière, Thiméon.
250. Réunion Paysanne, Molen Beersel.
251. Caisse rurale, Malines.



Ce qu'il faut lire

Il est nécessaire, plus que jamais, de voir les travailleurs étudier les questions sociales et politiques qui les intéressent au plus haut point.

Il est indispensable aussi que les sociétés coopératives ouvrières consacrent chaque année une certaine somme à l'achat de livres pour la formation de bibliothèques.

Mais une difficulté surgit : *le choix des livres.*

A ce sujet, il faut se montrer très large et s'il faut donner la préférence aux livres qui défendent la cause des ouvriers, il ne faut pas être exclusif. Il faut lire et laisser lire tous les livres écrits de bonne foi, même ceux qui combattent nos idées.

A cet effet, et pour aider nos camarades qui nous consultent souvent sur le choix de livres à acheter, nous publierons chaque année une liste de livres qu'il faut lire.

Nous rendrons compte aussi, tous les mois, dans les *Coopérateurs Belges*, des ouvrages qui nous paraissent dignes d'appeler l'attention de nos lecteurs.

Voici une première liste :

BELLAMY. — <i>Cent ans après</i>	fr. 0.60
BERTRAND. — <i>La Coopération</i>	1.25
— <i>Le logement de l'ouvrier.</i>	2.00
H. DENIS. — <i>Histoire des systèmes économiques et socialistes.</i>	2.50
DESLINIÈRE. — <i>L'application du système collectiviste</i>	6.00
LANGEROCK. — <i>Socialisme agraire</i>	2.50
MAHAIM. — <i>Les syndicats professionnels</i>	2.50
VAN ELLEWYCK. — <i>Les salaires et la protection</i>	2.50

En vente :

Librairie du Peuple, 35, rue des Sables, à Bruxelles

BERNSTEIN. — <i>Socialisme théorique et social — démocratie pratique</i>	3.50
KAUTSKY. — <i>Le Marxisme et son critique Bernstein</i>	3.50
NAQUET. — <i>Temps futurs</i>	3.50
HENRI LEYDET. — <i>Les jugements du président Magnaud</i>	3.50
J.-C. SPENCE. — <i>L'aurore de la civilisation</i>	3.50

Editeur J.-V. Stock, 27, rue de Richelieu, à Paris

DE ROCQUIGNY. — <i>Les syndicats agricoles et leur œuvre</i>	4.00
D'AVENEL. — <i>Paysans et ouvriers depuis 700 ans</i>	4.00
— <i>Le mécanisme de la vie moderne. 3 sér. à</i>	4.00
DE ROUSIER. — <i>Les industries monopolisées aux Etats-Unis</i>	4.00
VIGOUROUX. — <i>Les forces ouvrières coalisées.</i>	4.00

Editeurs A. Colin et C^e, 5, rue de Mézière, à Paris

MARX. — <i>Critique de l'Economie politique</i>	3.50
DE GREEF. — <i>Problèmes de philosophie pratique</i>	3.00
PELOUTIER. — <i>La vie ouvrière en France</i>	5.00
VANDERVELDE. — <i>La propriété foncière en Belgique</i>	10.00

Editeurs Schleicher frères, 5, rue des Saints Pères, à Paris

RICHARD. — <i>Manuel socialiste</i>	0.25
GUESDE. — <i>Le collectivisme</i>	0.20
— <i>Congrès de la coopération socialiste en 1900</i>	2.50
JAURÈS. — <i>Action socialiste</i>	3.50
VANDERVELDE. — <i>Le collectivisme</i>	2.00
— <i>Congrès général socialiste</i>	4.00
— <i>2^{me} congrès socialiste français</i>	3.00

Editeur Georges Bellais, 5, rue Cujas, à Paris

- YVES GUYOT et A. RAFFALOVICH. — *Dictionnaire du commerce, de l'industrie et de la banque* (2 gros volumes) 50.00
A. LIESSE. — *Le travail* 7.50
DE MOLINARI. — *La société future* 3.50
DE LESTRADE. — *Droit politique contemporain*. . . 12.00
P. APOSTOL. — *Les Artèles russes* 3.50

Editeur Guillemin, 14, rue de Richelieu, à Paris

- GUILLERY. — *Manuel pratique des sociétés commerciales en Belgique* 4.00

Editeur Bruylant Christophe, à Bruxelles

- A. DE VOS. — *Mutualité et coopération*.

Chez Monnon, imprimeur, à Bruxelles

- LECAISNE. — *Etude juridique dans les coopératives de consommation* 4.00

Chez l'éditeur, 4, rue Antoine Dubois, à Paris

- DEVILLE. — *Principes socialistes*. 3.50
DESTREE et VANDERVELDE. — *Le socialisme en Belgique*. 3.50
MERLINO. — *Formes et essences du socialisme*. . . 3.50
WEBB. — *Histoire du trades-unionisme* 10.00

Editeurs Giard et Brière, 16, rue Soufflot, à Paris

- CH. GIDE. — *La coopération* 4.00

Chez Larose, éditeur, 22, rue Soufflot, à Paris

Histoire de la coopération en Belgique

LES HOMMES — LES FAITS — LES IDÉES

par LOUIS BERTRAND

Paraîtra en livraisons illustrées dans le courant de 1901

TABLE DES MATIÈRES

Calendrier pour 1901	3
Année 1901.	6
L'Année coopérative	7
Les Caractères distinctifs des coopératives en Angleterre.	11
La Coopération au pays de Liège	17
Le Vieux Chien	21
La Fédération des sociétés coopératives socialistes belges.	23
Pauvre Vieux.	30
Les Coopératives de carriers.	31
La Mine aux consommateurs	35
La Caisse de Pension du Vooruit à Gand	39
Mots pour rire	49
Nouvelles Sociétés coopératives	53
Ce qu'il faut lire	61
Annonces.	

Fabrique Néerlandaise de Levure et d'Alcool

Directeurs : J.-C. VAN MARKEN, F.-G. WALLER
DELFT (Hollande) et BRUGES-BASSINS

Levure Royale

ABSOLUMENT PURE

700 grammes valent 1000 grammes

de toute autre espèce de levure dite Française ou Viennoise

PRODUCTION : 100,000 K. PAR SEMAINE

— — — — —
*Demandez un étui contenant les éléments nécessaires pour
contrôler avec une certitude absolue la pureté de toute marque
de levure.*

Coopérative Vinicole Générale

Association de Viticulteurs Français

Statuts déposés chez M^e BRULLE, Notaire à Libourne

Siège social à Libourne (Gironde)

Succursales à Montpellier, Epernay, Chassagne-Montrachet et Cognac

Vins de toutes provenances

Fournitures spéciales aux Sociétés coopératives
et à leurs Sociétaires

Sunlight Savon

Pur, bon marché, économique

Le succès du **Sunlight Savon** étant sans précédent, certains fabricants peu scrupuleux se sont empressés d'imiter nos boîtes, nos affiches, les termes employés dans nos prospectus et jusqu'à l'aspect extérieur du **Sunlight savon**. Ces procédés devant souvent amener une confusion *momentanée* entre le véritable **Sunlight Savon** et ces produits inférieurs, nous prions instamment nos clients d'*exiger* que les mots **Sunlight Savon** soient estampillés sur chaque brique.

DEMANDEZ PARTOUT LE

Savon LEVER Phéniqué ✱

✱ ✱ ✱ **antiseptique et désinfectant**

Recommandé par tous les médecins pour assainir les locaux, combattre la contagion et pour tous les usages hygiéniques. Même marque que le **Sunlight Savon**.



**Savon
BROOKE**

MARQUE

Le Singe

qui ne lave pas
le linge

mais nettoie admirablement les métaux, cristaux, boiseries, peintures, marbres et objets quelconques de ménage. En vente chez tous les détaillants du

Sunlight Savon

Timbre

de

1 centime

MONSIEUR BERTRAND

Directeur des " *COOPÉRATEURS BELGES* "

Rue James Watt, 17

BRUXELLES

Bulletin de souscription

Je soussigné déclare souscrire un abonnement d'un an à la revue
« LES COOPÉRATEURS BELGES » *au prix de 1 fr. 25 par an.*

Fait à *le*

Nom et prénoms

Qualité

Rue

Signature,

(Écrire lisiblement.)